Chronique du Gouvernement

La ZAD Bobo-Dioulasso : vers la création d'espaces économiques forts

La transformation structurelle de l'économie du Burkina Faso appelle des réponses concrètes, ambitieuses et durables. Elle impose la création d'espaces économiques modernes, organisés et compétitifs. C'est précisément le sens et la portée de la Zone d'activités diverses (ZAD) de Bobo-Dioulasso dont la cérémonie solennelle de lancement des souscriptions aux parcelles a eu lieu le 27 avril, dans la capitale économique.
Cette initiative marque un engagement fort et constant de l'Etat en faveur du développement du secteur privé, de la promotion de l'investissement productif et de la transformation structurelle de notre économie.
Il s'agit à travers ce projet, de poser les bases d'un nouveau paradigme économique fondé sur :
- l'industrialisation accélérée ;
- la structuration des chaînes de valeurs ;
- la valorisation locale de nos ressources.

Cette dynamique s'inscrit pleinement dans la vision de Son Excellence, le camarade capitaine Ibrahim Traoré, chef de l'Etat, qui est d'œuvrer inlassablement à l'émergence d'une économie souveraine, affranchie des dépendances structurelles et résolument tournée vers la transformation locale de nos matières premières.

Bobo-Dioulasso, capitale économique et industrielle de notre pays confirme à travers cette initiative, sa vocation stratégique dans l'architecture du développement national.

La réalisation de la ZAD Bobo vient ainsi créer un écosystème propice à l'implantation d'unités industrielles performantes, génératrices de valeur ajoutée et d'emplois durables.

Adossée au Port sec, elle participe à la structuration d'un corridor logistique et industriel majeur dans le Grand Ouest, véritable levier d'intégration économique et de compétitivité régionale.

Le lancement des souscriptions aux parcelles de la ZAD de Bobo-Dioulasso constitue une étape décisive dans la mise en œuvre de la deuxième phase du projet structurant du Port sec de Bobo-Dioulasso, porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso sous la houlette du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat.

Les performances enregistrées par le Port sec, avec plus de 236 milliards FCFA de recettes douanières mobilisées et plus de 2,5 millions de tonnes de marchandises traitées en 2025, illustrent à suffisance sa contribution significative à l'économie nationale.

Fort de ces acquis, il est apparu nécessaire d'aller plus loin, en mettant en place un dispositif intégré permettant de capter davantage de valeur ajoutée sur notre territoire. C'est dans cette logique qu'a été conçue la Zone d'Activités Diverses de Bobo-Dioulasso.

D'une superficie d'environ 80 hectares, la ZAD se veut un pôle économique intégré, moderne et compétitif, conçu pour accompagner la transformation de notre tissu productif et renforcer l'ancrage industriel de notre économie.

Elle comprend notamment :
- Une mini zone industrielle dédiée aux unités de production ;
- Des espaces logistiques de stockage et d'entreposage ;
- Des espaces pour bureaux administratifs et commerciaux ;
- Des espaces de showroom pour la promotion des produits ;
- Des services d'appui (garages, parkings, centre de vie) ;
- Ainsi que des infrastructures modernes en voirie, énergie, eau, fibre optique et sécurité.

Au total, ce sont 162 parcelles aménagées, représentant plus de 580 000 m² soit 58 ha de surface utile, qui seront progressivement mises à la disposition des investisseurs.

Le modèle économique retenu, combinant cession directe et bail emphytéotique, répond à un double impératif stratégique :
- Assurer l'autofinancement du projet, dont le coût d'aménagement est estimé à 10,8 milliards FCFA ;

- Préserver durablement le patrimoine foncier et économique de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso.

Dans un souci de modernisation et de transparence, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso a mis en place une plateforme numérique de souscription, garantissant un accès équitable aux parcelles, dans le respect des principes de transparence, d'efficacité et de redevabilité.

Un dispositif rigoureux d'attribution et de suivi a également été institué, reposant sur un cahier des charges précis, afin d'assurer une occupation effective et productive des espaces aménagés.

Il convient de rappeler que l'accès aux parcelles est strictement réservé aux entreprises formellement constituées, sur la base de projets viables, crédibles et financièrement soutenables.

L'attribution se fait selon des modalités encadrées — cession ou bail — assorties d'engagements financiers et d'obligations strictes de mise en valeur dans un délai maximal de cinq ans, afin de prévenir toute forme de spéculation. En outre, elle ne dépend pas de l'ordre de souscriptions mais essentiellement de la pertinence du projet et de l'importance des investissements. Par ailleurs, il est possible de souscrire à plusieurs parcelles mais on ne peut être attributaire de plus de deux (2) parcelles. Le gouvernement réaffirme son engagement constant à accompagner ce type d'initiatives structurantes, qui constituent des instruments essentiels de souveraineté économique. Elles permettent de stimuler l'investissement productif, de renforcer la capacité de transformation de notre économie et d'offrir des perspectives concrètes à notre jeunesse. L'Etat, pour sa part, rassure de garantir à cet effet un cadre transparent, sécurisé et propice à l'investissement.

DCRP/MICA

Service d'information du Gouvernement
03 BP 7007 Ouagadougou 03 - Burkina Faso
Tél. : 226 25 37 50 07
www.gouvernement.gov.bf